



Syndicat du Musée d'Orsay C.G.T-S.M.O.
62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07
Tél : 01 40 49 48 60 – 43 01 courriel : cgt@musee-orsay.fr

Paris, le 7 octobre 2010.

M'O-sandwich

La publicité a été supprimée sur les chaînes télévisées de service public.

Voici que la publicité commerciale apparaît sur les monuments publics.

Ainsi en a décidé la direction du musée d'Orsay.

Comme précisé dans l' INFOMUSEE n° 1 (sept-oct 2010) : « *Elle recouvre les échafaudages extérieurs le long de la façade côté Seine [...] Le produit commercial aidera le musée à financer les travaux.* »

La direction s'était pourtant flattée que les travaux étaient intégralement financés par la tournée mondiale des 220 chefs-d'oeuvre des collections d'Orsay.

Finalement, ça ne suffit pas ? Y aurait-il des dépassements, des modifications entraînant des surcouts ? (comme la **CGT** le présumait dans *Coûte que coûte*, le 20 mai 2010)

Nous ne le pensons pas, honnêtement, puisque l'administration s'est engagée sur « *une meilleure gestion* » et « *des finances maîtrisées* » (objectifs contrat de performance).

Toujours est-il que la façade de ce monument historique inscrit à l'inventaire, situé dans l'un des plus beaux panoramas parisiens, en bord de Seine, face aux Tuileries et au Louvre, se voit bel et bien flanqué d'une bâche publicitaire commerciale, tel un vulgaire flanc d'autobus.

Engagé le 28 octobre sur le développement durable culturel, le musée d'Orsay ne fait pas ici preuve d'écologie visuelle. Rappelons que depuis 2002, le Conseil de Paris a adopté un règlement d'occupation publicitaire dans le respect de l'intégrité du cadre de vie des Parisiens. Alors que les tutelles investissent des sommes importantes dans la restauration de ses monuments, elles laissent défigurer leurs abords immédiats. Pourtant, la loi du 28 décembre 1979 régit l'affichage publicitaire **aux abords** des monuments historiques.

Mais pas **sur** les monuments historiques eux-mêmes !

Or, la **CGT** s'élève contre la marchandisation du patrimoine urbain et considère qu'une bâche publicitaire sur la façade de l'ancienne gare d'Orsay, aujourd'hui musée de beaux-arts, est une pollution visuelle. La défense de ce patrimoine commun sur le plan de son intégrité esthétique ne constitue à ses yeux en aucun cas un combat d'arrière-garde.

Que l'échafaudage soit masqué par une bâche est souhaitable. Mais si cette bâche était illustrée par une œuvre du musée – exposition Gérôme par exemple –, ce serait plus conforme au statut et à la vocation culturelle de l'établissement.

Il est pathétique qu'un grand musée national, sous tutelle de l'État, en soit conduit pour financer son fonctionnement à se louer intégralement au secteur privé marchand : ses espaces intérieurs, ses salles d'exposition (pour y présenter des prototypes de véhicules 4x4 – gourmands en carburant, on n'est pas à une contradiction près -), son restaurant, son auditorium et à présent sa façade extérieure !

Certes, tout cela est provisoire, appelé à durer ce que dureront les travaux. Il n'empêche. L'impératif catégorique de dégager du *cash* ne justifie pas le dévoiement de monuments, établissements publics de l'État, joyaux architecturaux de la capitale, admirés des touristes du monde entier, et aussi des Parisiens comme des promeneurs métropolitains ; ce qui devrait les protéger de telles pratiques.

Il est navrant que l'argent des sponsors serve à financer les restaurations des édifices que les crédits publics ne permettent pas d'assumer. Cette bâche est pour la **CGT** l'oriflamme de la primauté de la politique marchande et des activités lucratives sur les devoirs régaliens de l'Etat et les missions patrimoniales de service public.

Plusieurs directeurs de grands musées européens et américains ont récemment adressé une lettre ouverte au ministre italien de la Culture, lui demandant de modifier la législation permettant d'empaqueter les édifices culturels en cours de restauration avec d'immenses banderoles publicitaires. Pour le ministre, c'est le seul moyen de parvenir à financer les travaux de restauration. En Italie, le budget de la Culture est en baisse, alors que les recettes du tourisme augmentent.

La législation française permet-elle d'en faire autant ? Verra-t-on bientôt des banderoles publicitaires sur les hôpitaux, les écoles, les tribunaux, pour financer la santé, l'éducation, la justice ?

Où sont les limites ? Si nécessité fait loi, verra-t-on un jour prochain, dans les musées, les agents au contact du public se transformer en hommes-sandwich et avoir leur tenue vestimentaire ornée de logos de marques, pour financer leur salaire ?

Double peine budgétaire pour la démocratisation de la culture

Alors que le budget "*Transmission des savoirs et démocratisation de la culture*" ⁽¹⁾ a déjà été ponctionné en 2010 pour financer le Conseil de la création artistique ⁽²⁾, un décret ⁽³⁾ porte transfert de crédits du Ministère de la Culture / "*Transmission des savoirs et démocratisation de la culture*", pour un montant de **2 375 000 €**, vers le ministère de... l'Economie, secteur... Tourisme !

(1) - programme 224.

(2) - ministère de la Culture *bis*, structure parallèle qui en siphonne les budgets.

(3) - n ° 2010-1162 du 30 septembre 2010.

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101002&numTexte=26&pageDebut=&pageFin=

Les crédits de paiement de fonds de concours ouverts sont (30/08 - 03/09/2010) de :

Ministère de la Défense, équipement des forces : 1 241 436 €

Ministère de la Culture, *transmission des savoirs / démocratisation...* : **13 €** !!!!

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101006&numTexte=24&pageDebut=&pageFin=

La carotte est bientôt cuite

La Cour des comptes a estimé le 5 octobre que le gel du point d'indice des fonctionnaires ne pourra pas être prolongé au-delà de 2013, puisque les fonctionnaires verront leur taux de cotisation vieillesse augmenter, comme le prévoit le projet de réforme des retraites. Après, il faudra donc "*d'autres leviers*".

La Cour suggère de remettre en cause la *redistribution salariale* aux fonctionnaires de la moitié des économies réalisées par le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux (taux de rétrocession de 50 % des économies induites par les "*gains de productivité*").

Elle plaide aussi pour la poursuite "*d'amples réformes structurelles*"...

Le pire serait-il encore à venir ? **Seule la mobilisation peut l'empêcher.**